

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2008-4-2-7  
Séance du vendredi 4 avril 2008

### INTERVENTION EN FAVEUR DES ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6- 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° 2008/I-2<sup>e</sup>-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une aide totale de 57 670 € en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, selon la répartition annexée au rapport ;
- approuve la convention d'attribution de subvention avec le Club Vosgien - Association Départementale du Haut-Rhin pour la subvention y afférente et autorise le Président à la signer ;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
2 abstentions